



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 À 18H30 À LA SALLE J.-MAURICE PROULX
ET PAR ZOOM

PROCÈS-VERBAL

SONT PRÉSENTS :

Beaulieu, Julie (Z)	Lafrenière, Edith
Boissonneault, Charles	Lemieux, Geneviève
Bourget, Patrick	Lévesque, Christine
Caron, Jean	Marcotte, Caroline
Daigle, Jennifer	Noël, Gaétan
Darby, Daniel (Z)	Patterson, Guy
Doyon, Mireille	Sirois, Christopher
Fortin, Christopher	Tremblay, Isabelle

SONT ABSENTS :

Blouin, Chrystian*
Rancourt, Suzanne*

* Absence annoncée.

INVITÉS :

Brasset, Serge – Accompagnateur désigné par le Ministère
Dessureault, Yves – Directeur du CRVI
Drouin, François – Directeur de TransBiotech (Z)
Dubois, Dany – Directeur des affaires étudiantes et communautaires
Ferland, Marie-Claude – Directrice des services administratifs
Joncas, Natascha – Coordinatrice du Secrétariat général et des affaires corporatives
Massé, Julie – Directrice des ressources humaines
Tremblay, Nathalie – Professeure de Soins infirmiers
Étudiant(e)s de Soins infirmiers :

- Aghomo Sonkeng, William
- Blasquiz, Jean
- Doucara, Goundo

(Z) = Présence par ZOOM

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
- 4.0 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
- 5.0 Informations en rafale
- 6.0 Mandat de l'accompagnateur désigné par le Ministère
- 7.0 Rapport de la Direction générale
- 8.0 Rapport de la présidence du conseil d'administration
- 9.0 Présentation des étudiant(e)s
- 10.0 Délivrance de DEC
- 11.0 Délivrance d'AEC
- 12.0 Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2023-2033
- 13.0 TransBiotech : rapport annuel et états financiers 2021-2022
- 14.0 CRVI : rapport annuel et états financiers 2021-2022
- 15.0 Rapport financier annuel 2021-2022
- 16.0 Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
- 17.0 Politique relative au télétravail
- 18.0 Rapport annuel 2021-2022 du cégep
- 19.0 Nomination des membres du comité d'appel
- 20.0 Nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique
- 21.0 Nomination d'un membre au comité des ressources humaines
- 22.0 Rapport des comités
 - 22.1 Commission des études
 - 22.2 Comité d'audit
 - 22.3 Comité des ressources humaines
 - 22.4 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 22.4.1 Plan de formation continue 2022-2023 des administrateurs(trices)
 - 22.5 Comité ad hoc du plan stratégique
 - 22.6 Décisions prises par le dirigeant d'organisme
- 23.0 Prochaine rencontre
- 24.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La présidente confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Elle souhaite la bienvenue à toutes et à tous, particulièrement à Mme Jennifer Daigle, nouvelle administratrice qui siège au conseil à titre de membre du personnel de soutien.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

En lien avec une remarque sur la quantité de points à traiter, surtout à la séance annuelle de novembre, la présidente rappelle l'obligation du cégep liée à l'échéance de certains dossiers à cette période-ci de l'année. Elle invite les membres à lui soumettre toute suggestion ou façon de faire qui pourrait alléger l'ordre du jour.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Christopher Sirois, appuyé par M. Jean Caron et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Conformément à la fiche déposée, le directeur général mentionne que tous les suivis administratifs ont été effectués.

À propos de l'entente de confidentialité relative au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*, des questionnements sont soulevés concernant la notion de confidentialité. Un lien est fait avec le courriel qui a été transmis aux membres du comité ad hoc du plan stratégique dans lequel il est rappelé qu'en vertu de cette entente, aucune information relative aux travaux de ce comité ne doit être partagée avec quiconque. Des échanges ont lieu également sur les dossiers d'assemblée du conseil qui ne sont plus transmis à la présidence des syndicats et des associations avant une séance en raison de l'aspect jugé confidentiel des documents de travail du conseil d'administration. Il est demandé des éclaircissements, soit sur une base législative ou sur une proposition qui aurait pu être présentée au conseil, pouvant expliquer le niveau de confidentialité exigé et le changement de pratique quant à la documentation du conseil qui est maintenant acheminée qu'aux administrateurs(trices). Il est convenu de donner suite à cette demande, par courriel, d'ici la prochaine séance du conseil, laquelle est prévue le 13 décembre.

5.0 INFORMATIONS EN RAFALE

Le directeur général mentionne que le présent point inclut le rapport de la Direction générale (point 7.0).

Il communique des éléments d'information en lien avec :

- la cérémonie de remise des diplômes du 28 octobre : parmi les 900 diplômé(e)s, 230 ont répondu à l'invitation, incluant les finissant(e)s de la formation continue. Au cours de cette soirée, il a été également remis le prix « Excellence et détermination en formation continue » ainsi que la médaille de la gouverneure générale du Canada. Quant aux médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec, une remise symbolique a été faite puisqu'elles ont déjà fait l'objet d'une remise officielle par l'honorable J. Michel Doyon.

Des remerciements sont adressés aux membres du conseil qui ont assisté à la cérémonie ainsi qu'au comité organisateur.

- la soirée des anciens Faucons du 4 novembre : près de 60 anciens joueurs de hockey des Faucons étaient présents au *Complexe 2 Glaces Honco*. La présence de Joé Juneau à cet événement est soulignée ainsi que l'engagement de celui-ci.
- les Portes ouvertes du cégep: les membres du personnel travaillent à accueillir les personnes qui nous visiteront le samedi 19 novembre entre 9h et 13h en vue d'un choix de cégep et de programme pour l'an prochain. Une autre « Portes ouvertes » est prévue à la session d'hiver, soit le mercredi 25 janvier en soirée. Parmi les nombreuses activités de recrutement, il est souligné la participation du cégep au *Salon Carrière Formation* qui a eu lieu du 19 au 21 octobre à Québec.
- la nomination de trois cadres et leur entrée en fonction :
 - 2 novembre 2022 : M. Benjamin René, directeur adjoint des études au Service des programmes et du développement pédagogique;
 - 11 novembre 2022 : M. Dany Dubois, directeur des affaires étudiantes et communautaires;
 - 21 novembre 2022 : Mme Élodie Fournier, coordonnatrice à la Direction des communications (charge de projet).

6.0 MANDAT DE L'ACCOMPAGNATEUR DÉSIGNÉ PAR LE MINISTÈRE

M. Serge Brasset est invité à se joindre à l'assemblée pour expliquer l'objet du prolongement de son mandat. Il rappelle d'abord la problématique liée à la gouvernance pour laquelle le Ministère lui avait confié un mandat à l'automne 2020. Parmi ses travaux réalisés, il souligne la révision de quatre règlements qui ont été fusionnés pour devenir le *Règlement de régie interne*, lequel a été adopté en janvier 2022, puis mis en vigueur le 14 juin 2022.

Au cours de la prolongation de son mandat, d'une durée d'un an, M. Brasset poursuivra la révision des politiques et règlements ayant trait à la gouvernance et s'assurera de la mise en œuvre du plan d'action relatif au fonctionnement du conseil d'administration. Il participera aux séances du conseil ainsi qu'aux rencontres des comités statutaires de ce dernier.

7.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Tel que déjà mentionné, ce rapport a été intégré au point 5.0.

8.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente fait part d'activités auxquelles elle a participé depuis la dernière séance du conseil, soit :

- le Forum des présidences de conseil d'administration de la Fédération des cégeps du 28 octobre, suivi de l'assemblée générale. Il fut question notamment :
 - du budget des cégeps 2023-2024 axé sur la transition démographique, la transition technologique et numérique ainsi que la transition verte ;
 - de l'amélioration de la réussite et de la diplomation ;
 - des soldes de fonds du réseau collégial ;
 - de l'annexe S128 relative à la mesure permettant d'assurer l'utilisation optimale des fonds publics.
- la Cérémonie de remise des diplômes du 28 octobre : il est souligné la qualité de l'organisation ainsi que l'investissement des professeur(e)s et de l'ensemble du personnel dans la réussite des étudiant(e)s.

Compte tenu de l'heure à laquelle il était prévu de traiter le point 9.0 dans l'ordre du jour, il est convenu de poursuivre avec quelques points subséquents, ce qui permettra aux invité(e)s des prochains points de se joindre à la séance au moment prévu.

10.0 DÉLIVRANCE DE DEC

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep, lequel représente 15 sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel ils et elles sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études.

Résolution CA-3494

- CONSIDÉRANT - l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC);
- CONSIDÉRANT - la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;
- CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;
- CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par Mme Caroline Marcotte, appuyé par M. Christopher Sirois et résolu à l'unanimité

- QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par ce dernier;

- QUE
- la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

11.0 DÉLIVRANCE D'AEC

La directrice des études recommande la délivrance d'AEC aux trois finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l'obtention de leur attestation d'études collégiales.

Résolution CA-3495

- CONSIDÉRANT
- l'article 33 de la Section VII du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au cégep de décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d'établissement auquel ils et elles sont admis(es);
- CONSIDÉRANT
- que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l'article 5.1 du Règlement n°8 en transmettant au Service du cheminement et de l'organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC;
- CONSIDÉRANT
- que le Service du cheminement et de l'organisation scolaires a procédé à l'analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis comme le stipule l'article 5.2 du Règlement n°8 et en conformité avec les prescriptions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)* qui traite de la sanction des études;
- CONSIDÉRANT
- les articles 25 et 26 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)* et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;
- CONSIDÉRANT
- que l'article 3.2.3 du *Règlement de régie interne* stipule que la Direction des études recommande au conseil d'administration de décerner les AEC;
- CONSIDÉRANT
- que l'article 6.2 du Règlement n°8 stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études;

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par M. Patrick Bourget et résolu à l'unanimité

- QUE - le cégep décerne une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à notre réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep;
- QUE - le directeur général et la directrice des études signent les attestations.

La directrice des études prend note de la suggestion d'un membre à l'effet de réaliser un bilan annuel lié à la sanction des études, et ce, au niveau des DEC et des AEC.

12.0 PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE 2023-2033

Dans le cadre de sa projection financière, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demande aux cégeps une mise à jour annuelle de leurs besoins anticipés en infrastructure de recherche, et ce, sur une période de dix ans. Par conséquent, les deux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) du cégep, soit le CRVI et TransBiotech, ont procédé à cette révision annuelle. La directrice des études présente les projets soumis par les CCTT au *Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2023-2033*, ce qui représente un montant total de 24 M\$.

Afin de respecter l'échéance pour le dépôt relatif à la mise à jour du PDIR, ce dernier a été transmis au MEI le 30 octobre dernier, sous réserve de son adoption par le conseil d'administration.

Des échanges ont lieu en lien avec le projet du CRVI lié au Dataparc, quant à la possibilité d'un éventuel déplacement des activités du Centre et ses impacts sur l'enseignement. Le directeur général rappelle les grands projets de la Ville de Lévis présentés au conseil en juin dernier, dont celui du Dataparc. Il souligne qu'il avait été convenu, lors de cette même assemblée, de revenir sur le développement du cégep à la séance de février prochain, puisque les projets de la Ville amènent le cégep à une réflexion sur ses actions à poser afin qu'il soit au cœur de la communauté lévisienne.

Des précisions sont apportées sur la signification de certaines appellations liées à des subventions.

Résolution CA-3496

- CONSIDÉRANT - l'opération de collecte, de mise à jour et de priorisation des projets du *Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR)* des collèges, lancée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- CONSIDÉRANT - la responsabilité du cégep de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), soit TransBIOtech et le CRVI;

- CONSIDÉRANT - la déclaration des projets du cégep et des CCTT du collège soumis dans le cadre du PDIR :
- Acquisition d'équipements de pointe (CRVI);
 - Infrastructure zone d'innovation Dataparc Lévis (CRVI);
 - Mise à niveau des équipements de laboratoire (CRVI);
 - Agrandissement des infrastructures de recherche (TransBIOTech);
 - Mise à niveau des équipements de laboratoire (TransBIOTech);

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par Mme Caroline Marcotte et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration approuve les projets soumis dans le cadre du PDIR 2023-2033.

L'invité du point 14.0 étant dans la salle, il est convenu de traiter ce point.

14.0 CRVI : RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2021-222

Invité à présenter les faits saillants du rapport annuel et des états financiers 2021-2022 du Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI), M. Yves Dessureault précise que le Centre en est à sa troisième année du plan stratégique 2019-2024. Il rappelle la mission ainsi que la vision du CRVI et présente les membres du conseil d'administration.

Parmi les principaux éléments qui ont marqué la dernière année, il mentionne :

- le nombre de projets réalisés, soit 80 ;
- le nombre de ressources humaines qui ont œuvré au Centre, soit 35 incluant les quatre professeurs du cégep et des étudiants dont cinq de niveau universitaire ;
- le chiffre d'affaires de plus de 3 M\$;
- la répartition des projets selon les volets liés à la robotique, à la vision et au soudage, et ce, en comparant les données de 2021-2022 à celles de 2020-2021 ;
- la situation géographique des entreprises clientes par région ;
- l'état d'avancement du plan de travail 2021-2022 (en pourcentage) ;
- le bénéfice de 307 853\$ par rapport à 185 412\$ en 2020-2021 ;
- l'absence de déficience dans le rapport effectué par l'auditeur, sauf une note concernant Synchronex, laquelle n'a aucun impact sur les états financiers.

Des échanges ont lieu sur :

- les frais de gestion au montant de 45 771\$ pour lesquels des précisions seront apportées ;
- le boni au rendement et les conditions d'admissibilité. Il est précisé que la bonification ne s'adresse pas aux professeur(e)s du cégep ;
- le mouvement des soldes de fonds non affectés.

Résolution CA-3497

- CONSIDÉRANT - la mission du Cégep de Lévis;
- CONSIDÉRANT - que le Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI) agit à titre de mandataire du cégep pour la gestion de son centre collégial de transfert technologique;
- CONSIDÉRANT - l'article 5.2.4 de la *Convention de gestion entre le Cégep et le CRVI*, lequel stipule que le rapport annuel ainsi que les états financiers du Centre, préalablement adoptés par le conseil d'administration de ce dernier, figurent parmi les documents qui doivent être aussi adoptés par le conseil d'administration du cégep;
- CONSIDÉRANT - que le conseil d'administration du CRVI a adopté lesdits documents lors de sa séance du 1^{er} novembre dernier;
- Il est proposé par Mme Caroline Marcotte, appuyé par M. Christopher Sirois et résolu à l'unanimité
- QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis adopte le rapport annuel et les états financiers 2021-2022 du CRVI.

Le directeur du CRVI annonce sa retraite en juin prochain. Le poste sera affiché sous peu et un comité de recrutement a été mis en place. Des remerciements sont adressés à M. Dessureault pour la qualité de son travail dans le développement et le rayonnement du Centre. Il précise qu'il demeurera membre du conseil d'administration de la Fondation à la suite de son départ.

Les invité(e)s du point 9.0 étant arrivé(e)s, les membres conviennent de traiter celui-ci.

9.0 PRÉSENTATION DES ÉTUDIANT(E)S

La professeure de Soins infirmiers, responsable du projet « Hôpital des oursons » et des étudiant(e)s impliqué(e)s dans cette initiative sont invité(e)s à communiquer les grandes lignes dudit projet qui consiste à inviter 20 enfants d'un centre de la petite enfance, âgés de quatre ans, à venir au cégep pour soigner leur ourson. Le but visé est de démystifier les soins infirmiers auprès des jeunes afin d'éviter le stress qu'ils peuvent vivre face à un geste médical et de faire vivre aux étudiant(e)s cet enseignement, et ce, dans un contexte de non évaluation.

Les enfants ont pu expérimenter, avec leur ourson, des soins basés sur les objectifs du cours. Les stations étaient liées aux signes vitaux, à l'auscultation cardiaque, à l'examen des oreilles, à l'oxygénothérapie, à la vaccination, à la pesée ainsi qu'à la mesure de la taille de l'ourson, à la perfusion intraveineuse, aux pansements, à l'alimentation saine, à l'hygiène dentaire, au lavage des mains, aux organes du corps humain, à l'imagerie médicale, à la pose d'un plâtre, aux bandages, au prélèvement sanguin, à l'électrocardiogramme et à la

motricité fine avec l'outil ABCdaire. Ils ont pu faire la connaissance de Nounours, la mascotte ainsi que de Plume, le chien de la zoothérapie.

Il est souligné que deux enfants présentant des besoins particuliers ont aussi été accueillis.

Les étudiant(e)s témoignent de leur expérience qui a permis d'adapter l'enseignement à la pratique en vulgarisant les soins.

La liste des organismes ayant contribué à la réalisation de ce projet est présentée.

En lien avec la recherche de financement pour poursuivre cette initiative, il est mentionné que ce projet pourrait faire l'objet d'une présentation au niveau de l'entrepreneuriat au cégep et du concours « Face aux dragons de Lévis ».

Des félicitations sont adressées à Mme Nathalie Tremblay pour la mise sur pied d'un tel projet novateur et aux étudiant(e)s qui ont exprimé leur fierté à en faire partie.

Les membres conviennent de traiter le point 13.0.

M. Christopher Fortin quitte l'assemblée pour le reste de la rencontre.

13.0 TRANSBIOTECH : RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2021-2022

Invité à se joindre à l'assemblée pour la présentation de ce point, le directeur de TransBiotech rappelle la documentation déjà transmise aux membres et communique les principaux éléments qui ont marqué l'année 2021-2022. Parmi ceux-ci, il mentionne :

- l'acquisition limitée d'équipement;
- le maintien du chiffre d'affaires;
- le report du processus de la reconnaissance du Centre en raison de la révision de cette opération par le Ministère afin d'alléger celle-ci. Parmi les étapes liées à la reconnaissance de TransBiotech, il est prévu la présentation du plan quinquennal 2023-2028 au conseil d'administration du cégep lors de sa séance de décembre prochain et une rencontre de discussion le 1^{er} mars prochain entre le Ministère, TransBiotech et le cégep;
- la stabilisation de l'équipe de travail. Le manuel des employé(e)s a été révisé ainsi que les échelles salariales;
- l'investissement sur le développement des affaires;
- la révision des règlements généraux et l'amorce de l'actualisation de la *Convention de gestion entre le Cégep et Lévis et TransBiotech* qui date de 2012;
- le taux de succès des offres de service, soit 85%;
- la hausse des mandats nationaux et internationaux. Un lien est fait avec le *Centre d'accès à la technologie* dont TransBiotech fait partie.

M. Drouin fait aussi état du niveau de réalisation des actions liées aux sept axes du plan de travail 2021-2022 de TransBiotech.

Afin d'assurer le développement de TransBiotech qui est freiné par un manque d'espace, le directeur général mentionne la possibilité, pour le Centre, d'acquérir les locaux occupés présentement par Ag-Bio Centre. Cet enjeu sera un des éléments du plan stratégique de TransBiotech.

Des échanges ont lieu sur le fonds de roulement de TransBiotech pour lequel il est mentionné que les subventions passent par le cégep et que, par conséquent les liquidités sont dans les « coffres » de ce dernier.

Résolution CA-3498

- CONSIDÉRANT - la mission du Cégep de Lévis;
- CONSIDÉRANT - que TransBiotech (Centre de recherche et transfert en biotechnologies) agit à titre de mandataire du cégep pour la gestion de son centre collégial de recherche et de transfert technologique;
- CONSIDÉRANT - l'article 5.2.4 de la *Convention de gestion entre le Cégep et TransBiotech*, lequel stipule que le rapport annuel ainsi que les états financiers du Centre, préalablement adoptés par le conseil d'administration de ce dernier, figurent parmi les documents qui doivent être aussi adoptés par le conseil d'administration du cégep;
- CONSIDÉRANT - que le conseil d'administration de TransBiotech a adopté lesdits documents lors de sa séance du 26 octobre dernier;

Il est proposé par M. Daniel Darby, appuyé par Mme Jennifer Daigle et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis adopte le rapport annuel et les états financiers 2021-2022 de TransBiotech.

Le point 14.0 étant déjà traité, il est convenu de passer au point 15.0.

15.0 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021-2022

Il est souligné, par le directeur général, la nouvelle échéance exigée par le Ministère pour déposer le rapport financier annuel, soit le 15 novembre, ce qui explique que la séance du conseil a été devancée de deux semaines par rapport aux années antérieures.

Le président du comité d'audit présente le rapport de l'auditeur indépendant, lequel affirme qu'aucune déficience importante n'a été relevée. Pour les deux éléments qui ont été soulevés, les actions posées par la direction pour y pallier ont été jugées satisfaisantes. Il souligne que le présent rapport financier a fait l'objet de la rencontre du comité d'audit du 10 novembre dernier et que son adoption est recommandée.

Invitée à présenter les faits saillants du rapport financier annuel 2021-2022, la directrice des services administratifs fait part des éléments liés :

- au fonds de fonctionnement versus le fonds des immobilisations ;
- au résultat du fonds de fonctionnement qui indique, au 30 juin 2022, un surplus de 1 269,1 k\$ alors que la prévision prévoyait l'équilibre budgétaire. Il est précisé que l'excédent inclut le montant de 927 k\$ reçu à titre de compensation des coûts Covid ;
- à l'annexe S128 relative à la mesure permettant d'assurer l'utilisation optimale des fonds publics. **Il est mentionné qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter du dépassement de 5%, selon la simulation présentée ;**
- à la répartition des revenus 2021-2022, incluant une analyse des écarts (+4,6 M\$) ;
- à l'évolution des revenus de subvention (fonctionnement), et ce, de 2015-2016 à 2021-2022 ainsi que l'évolution des revenus excluant les subventions ;
- à la répartition des dépenses 2021-2022, incluant une analyse des écarts (+ 3,3 M\$);
- à l'évolution des dépenses au niveau des salaires (2015-2016 à 2021-2022) et de l'évolution des dépenses excluant les salaires, et ce, pour les professeur(e)s et pour les autres personnels ;
- au solde de fonds de fonctionnement non affecté au 30 juin 2022 de 2 070,1 k\$, auquel un montant de 900 k\$ est affecté pour des projets d'immobilisation au 30 août 2022, ce qui représente un solde de fonds non affecté à ce jour de 1 170,1 k\$;
- au solde de fonds affecté comparativement à celui non affecté pour les années 2015-2016 à 2021-2022 ;
- à l'analyse des écarts budgétaires en ce qui a trait aux revenus et aux dépenses ;
- à la répartition des actifs 2021-2022 (+0,7 M\$), incluant une explication des variations ;
- à la répartition des passifs 2021-2022 (aucun écart) ;
- à la répartition des acquisitions en immobilisation 2021-2022 par rapport à 2020-2021.

Des échanges ont lieu sur :

- la masse salariale, soit au niveau des créations de postes et les économies salariales ;
- l'annexe S128 qui s'appliquera au RFA à compter de 2022-2023 et pour laquelle il est rappelé qu'il s'agit d'un ratio que le Ministère impose visant à investir l'argent dans les programmes d'études au lieu d'accumuler des sommes considérables ;
- les dépenses liées aux communications dont des données similaires sont anticipées pour l'an prochain ;
- ce que représente la sous-embauche (environ 6 ETC) et son réinvestissement ;
- la « mécanique comptable » de l'apport reporté ;
- la réaffectation d'un excédent et les impacts possibles liés à l'annexe S128 ;
- **la particularité du financement de la masse enseignante pour laquelle l'écart entre le financement obtenu pour la masse salariale enseignante et le nombre réel de personnes enseignantes embauchées pour lequel un membre émet le souhait que le conseil soit plus au fait de cet aspect.**

Résolution CA-3499

CONSIDÉRANT - l'article 27 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29);

CONSIDÉRANT - la « Procédure 105 » du *Régime budgétaire et financier des cégeps*;

CONSIDÉRANT - le dépôt du rapport financier annuel 2021-2022, incluant le rapport de l'auditeur indépendant et les notes complémentaires;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable du comité d'audit;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Christopher Sirois et résolu à l'unanimité

QUE - soit approuvé, pour l'exercice financier 2021-2022, le rapport financier annuel audité incluant le rapport de l'auditeur indépendant et les notes complémentaires;

QUE - soit approuvé le virement interfonds pour transférer au fonds des immobilisations le remboursement en capital des emprunts autofinancés à même le fonds de fonctionnement pour un montant de 331,8 k\$, et ce, conformément à l'application des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

QUE - soit approuvé le virement interfonds pour transférer au fonds des immobilisations les dépenses de nature capitalisable réalisées à même le fonds de fonctionnement pour un montant de 289,6 k\$, et ce, conformément à l'application des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avant de quitter l'assemblée, M. Darby communique les principaux points qui seront traités à la prochaine rencontre du comité d'audit.

16.0 POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Invité à présenter les modifications proposées à la présente politique, le directeur des affaires étudiantes et communautaires explique en quoi elles consistent et souligne que celles-ci s'inscrivent dans le cadre de l'adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, laquelle est entrée en vigueur le 22 septembre dernier.

Résolution CA-3500

CONSIDÉRANT - la modification apportée à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*;

CONSIDÉRANT - l'obligation du cégep d'assurer le maintien d'un milieu de travail et d'études sain et exempt de toute forme de violence à caractère sexuel ainsi que la protection de l'intégrité physique et

psychologique de toute personne qui travaille ou étudie au cégep;

CONSIDÉRANT - l'obligation, pour le cégep, de se doter d'une politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT - l'obligation d'encadrer le processus d'accueil et de traitement d'un signalement, d'un dévoilement et d'une plainte;

CONSIDÉRANT - l'obligation de prévoir des mesures de prévention, de sensibilisation et d'éducation visant à contrer les violences à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT - la planification stratégique du cégep;

CONSIDÉRANT - les consultations effectuées auprès du comité permanent des violences à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Direction générale;

Il est proposé par M. Christopher Sirois, appuyé par Mme Julie Beaulieu et résolu à l'unanimité

QUE - soient adoptés les modifications et ajouts à la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au Cégep de Lévis*.

17.0 POLITIQUE RELATIVE AU TÉLÉTRAVAIL

La directrice des ressources humaines se joint à la séance pour la présentation de ce point. Elle fait état de la réflexion qui a mené à l'élaboration d'une telle politique, des consultations menées auprès des instances concernées, des conditions d'admissibilité et de l'équipement fourni par le cégep.

Parmi les principaux éléments, elle souligne que cette politique est offerte sur une base volontaire, sous réserve de besoins opérationnels, au personnel de soutien, aux professionnel(le)s ainsi qu'aux gestionnaires. Pour adhérer à l'entente, la personne s'engage notamment à deux jours et plus de télétravail par semaine et renonce à son bureau actuel de travail. Cependant, des espaces de travail adéquats au cégep seront aménagés pour leur permettre de travailler aussi en présence.

Les membres échangent sur la responsabilité de l'employeur liée à la santé et à la sécurité au travail dans un contexte de télétravail, sur la possibilité d'un refus advenant que le lieu de travail de l'employé(e) soit jugé non sécuritaire et sur la façon de s'assurer que l'installation répond aux critères de sécurité et d'ergonomie et, finalement, sur certaines modalités qui sont à convenir avec le supérieur immédiat dont, notamment, le mode de participation lors de rencontres d'équipe.

Puisque la politique prévoit une révision au plus tard deux ans après sa mise en application, il est souligné qu'elle pourra faire l'objet de quelques modifications, le cas échéant, à la suite de son expérimentation.

Résolution CA-3501

CONSIDÉRANT - la volonté du Cégep de Lévis à vouloir mettre en place des conditions de travail favorisant l'attractivité et la rétention du personnel;

CONSIDÉRANT - la nécessité du cégep de se doter de balises claires encadrant le télétravail;

CONSIDÉRANT - le besoin du Cégep de Lévis de se prévaloir d'une *Politique relative au télétravail* pour les membres du personnel concerné;

CONSIDÉRANT - la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par Mme Christine Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE - soit adoptée la *Politique relative au télétravail*.

Mme Caroline Marcotte ayant informé préalablement la secrétaire du conseil à l'effet qu'elle ne pouvait assister à toute la séance, elle quitte l'assemblée à 21h05.

Les membres conviennent d'une pause de 10 minutes. La séance reprend à 21h15.

18.0 RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DU CÉGEP

Puisque la présentation prévue séance tenante reprend, de façon détaillée, les éléments qui sont présentés dans le formulaire que tous les membres ont reçu, il est convenu de passer immédiatement aux questions/commentaires et de déposer ladite présentation dans le répertoire de la présente séance.

Des précisions sont apportées sur le calcul du nombre d'employé(e)s de soutien et du personnel professionnel ainsi que sur l'annexe A112 pour laquelle il est confirmé que la reddition de comptes en lien avec cette dernière est annexée au rapport annuel. Cette annexe concerne le soutien relatif à la réussite scolaire des étudiant(e)s ayant des besoins particuliers ou étant en situation de handicap.

Résolution CA-3502

CONSIDÉRANT - l'obligation pour le cégep de faire rapport, à la ministre, de ses activités pour son exercice financier précédent (article 27.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*) ;

CONSIDÉRANT - la directive émise par le Ministère pour l'élaboration du rapport annuel d'activités des cégeps;

CONSIDÉRANT - l'obligation de transmettre le rapport annuel d'activités avant le 1er décembre;

CONSIDÉRANT - le document déposé;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le contenu du rapport annuel d'activités 2021-2022.

19.0 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'APPEL

La secrétaire du conseil explique en quoi consiste ce comité qui se réunit très rarement, soit seulement en cas de nécessité. Elle rappelle le nom des membres qui formaient ce comité l'an passé et souligne que les personnes qui seront nommées ce soir devront désigner l'une d'elles pour assumer la présidence.

Puisque la composition prévoit obligatoirement un(e) étudiant(e), l'Association étudiante a adopté une résolution à cet effet. Cette dernière nomme M. Christopher Sirois à titre de membre du comité d'appel.

Deux membres du conseil signifient leur intérêt à y siéger, soit M. Boissonneault et Mme Lemieux.

Résolution CA-3503

CONSIDÉRANT - l'article 21.2 du *Règlement no 11 relatif à certaines conditions de vie au collège*, lequel stipule ceci : « Le comité d'appel est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration dont l'un sera obligatoirement un étudiant... »;

CONSIDÉRANT - que le conseil d'administration de l'Association étudiante a désigné, lors de son assemblée du 25 octobre dernier, M. Christopher Sirois pour siéger à ce comité;

Il est proposé par M. Patrick Bourget, appuyé par Mme Christine Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité d'appel pour l'année 2022-2023 :

- M. Christopher Sirois (étudiant)
- M. Charles Boissonneault
- Mme Geneviève Lemieux

20.0 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Il est rappelé, par la secrétaire du conseil, le siège laissé vacant par Mme Véronique Turgeon à la suite de sa démission du conseil. Mme Daigle ayant déposé sa candidature pour siéger sur ce comité, il est proposé de nommer celle-ci pour succéder à Mme Turgeon.

Résolution CA-3504

CONSIDÉRANT - que le comité de gouvernance et d'éthique est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité de gouvernance et d'éthique qui consiste à examiner les aspects de déontologie et d'éthique relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois membres externes et deux membres internes du conseil;

CONSIDÉRANT - qu'un des deux sièges réservés aux membres internes est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Véronique Turgeon le 12 septembre dernier;

Il est proposé par M. Christopher Sirois, appuyé par M. Charles Boissonneault et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2022-2023 :

- Membre interne : Mme Jennifer Daigle

21.0 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il est rappelé, par la secrétaire du conseil, qu'un siège réservé à un membre interne est toujours vacant au sein du comité des ressources humaines.

M. Christopher Sirois ayant manifesté son intérêt à y siéger, il est proposé de nommer ce dernier, ce qui complètera la composition dudit comité.

Résolution CA-3505

- CONSIDÉRANT - que le comité des ressources humaines est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT - le mandat du comité des ressources humaines qui consiste à examiner les aspects des ressources humaines relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;
- CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois membres externes et deux membres internes du conseil;
- CONSIDÉRANT - qu'un des deux sièges des membres internes est demeuré vacant à la suite de l'élection des membres du comité des ressources humaines, lors des séances du conseil du 14 juin et du 30 août;

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

- QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2022-2023 :
- Membre interne : M. Christopher Sirois

22.0 RAPPORT DES COMITÉS

22.1 COMMISSION DES ÉTUDES

La directrice des études présente les faits saillants du plan de travail 2022-2023 de la Commission des études et résume, à l'aide des procès-verbaux déposés, les sujets traités lors des rencontres du 6 septembre et du 11 octobre 2022.

22.2 COMITÉ D'AUDIT

Tel qu'inscrit dans le procès-verbal du 14 mars dernier, il fut question, lors de cette rencontre, du suivi budgétaire au 31 décembre 2022.

22.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il est mentionné que la *Politique relative au télétravail* a fait l'objet de la rencontre du 10 octobre dernier.

22.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Conformément au procès-verbal déposé, le président du comité mentionne qu'il fut question, lors de la rencontre du 20 septembre, du plan de travail 2022-2023 de cette instance, du plan de formation des administrateurs(trices) ainsi que du programme d'accueil pour les nouveaux membres.

La prochaine rencontre est prévue le 10 janvier prochain durant laquelle il sera question de la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*.

22.4.1 PLAN DE FORMATION CONTINUE 2022-2023 DES ADMINISTRATEURS(TRICES)

Les membres sont invités à se prononcer sur la proposition qui leur a été soumise en lien avec le plan de formation suggéré pour la présente année scolaire.

Résolution CA-3506

CONSIDÉRANT - le *Règlement no 1 de régie interne* qui est entré en vigueur le 14 juin 2022, dans lequel sont décrits les mandats des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - que l'article 8.6 c) de ce règlement précise que c'est le comité de gouvernance et d'éthique qui a le mandat d'élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil;

CONSIDÉRANT - la consultation effectuée auprès des membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - les priorités identifiées par le comité pour l'année 2022-2023;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Christopher Sirois et résolu à l'unanimité

QUE - le plan de formation continue proposé par le comité de gouvernance et d'éthique, pour l'année 2022-2023, soit adopté tel que présenté.

22.5 COMITÉ AD HOC DU PLAN STRATÉGIQUE

Le président du comité résume les éléments discutés lors de la rencontre du 13 octobre dernier. Il est souligné par le directeur général que, contrairement à la pratique habituelle, le procès-verbal de ladite rencontre a été déposé sans avoir été

adopté, et ce, afin de permettre de suivre l'évolution de ce dossier à chacune des séances du conseil. Les membres du comité se réuniront à nouveau le 24 novembre prochain. Il sera question des résultats du sondage.

La présidente du conseil invite les administrateurs(trices), qui ne sont pas membres du comité ad hoc, à soumettre toute suggestion ou tout commentaire en lien avec le plan stratégique, et ce, par l'entremise du « chat » dans le groupe Teams du conseil d'administration.

22.6 DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRIGEANT D'ORGANISME

Le directeur général explique les dépenses supplémentaires qu'il a autorisées entre le 21 septembre et le 31 octobre 2022. Celles-ci sont liées au projet du centre sportif.

23.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 13 décembre 2022.

24.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. Christopher Sirois propose la levée de la rencontre à 21h36.


NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL


EDITH LAFRENIÈRE
PRÉSIDENTE